

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 02 MAI 2022

Convocations adressées le : Vendredi 22 avril 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 12) ;
8 (ordre du jour 13 à 17)
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10 (ordre du jour 1 à 12) ;
9 (ordre du jour 13 à 17)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD;
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 1 à 12); Armelle GALLOT-LAVALLEE;
Christian GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Néant.

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 3 à 17); Michel PADONOU; Régis SALIC.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Lionel AUDIGER; Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX; Patrick LEFRANCOIS;
Sébastien MARAIS; Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/05/17 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant HT	Date de notification
22TR003	BTP CONSULTANTS	Prestation de contrôleur technique	27362.50 €	25/03/2022
22TR004	QUALICONSULT SECURITE	Prestation de coordinateur sécurité et protection de la santé	19 836,00 €	25/03/2022
22001T	MDO/SERVICE URBAIN	Fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires	105 000 € par période	18/03/2022

➤ Signature des arrêtés et décisions suivants :

- Arrêté 2022-01 : Subvention – demande de subvention pour le financement d'un abri vélo sécurisé sur le territoire de Tours (gare).
- Arrêté 2022-02 : Subvention – demande de subvention pour le financement d'un abri vélo sécurisé sur le territoire de La Riche (Mairie).
- Arrêté 2022-03 : Délégation temporaire de fonction et de signature à Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice-Président.
- Arrêté 2022-04 : Délégation de signature à Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- Décision 2022-01 : Signature d'une convention d'occupation temporaire et précaire des parcelles cadastrées CN 103 et CN 146 à Tours entre le Comité des Activités Sociales et culturelles Interentreprises des cheminots de Tours et le Syndicat des Mobilités de Touraine.
- Décision 2022-02 : Cession vélos.
- Décision 2022-03 : Réforme de matériels.

- Décision 2022-04 : Droit de préemption urbain – 97 rue de la Chambrière à Tours – Décision de préemption sur la parcelle cadastrée section AC numéro 244.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

